



1 Composition du Comité de Surveillance

| Nom | Position | Représentation | Organisation |
|------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Leoncio Quiñones | Président (SUSPENDU) | Organisations de petits producteurs | FONMSOEAM |
| Florent Gout | Membre | Acheteurs | CAFÉ ESPERANZA |
| Philip Gurdian | Membre | Agences alliées | COOPERATIVE COFFEES |

2 Processus de formulation du rapport annuel

- Les membres du Comité de Surveillance de *SPP Global* participent en tant qu'**observateurs** aux réunions du conseil d'administration, et le **président** du Comité de Surveillance a la plus grande responsabilité en matière de participation, conformément au mandat de ce comité.
- Une réunion annuelle du Comité de Surveillance s'est tenue le 14 mai 2020 pour évaluer la période 2018 - 2019 du *SPP Global*. La réunion avait le quorum requis et avait pour but de formuler ce rapport annuel.
- Les principaux points à l'ordre du jour de cette réunion étaient
 - Avancement des** recommandations faites à la huitième Assemblée générale en 2019
 - Analyse** du fonctionnement et des résultats de SPP Global au cours de la période 2019-2020
 - Recommandations** à l'IXe Assemblée générale de SPP Global
- Ce rapport annuel a été approuvé à l'unanimité par deux de ses trois membres sur la base des conclusions et des accords résultant des réunions des 14 et 26 mai 2020.

3 Recommandations à la VIIe Assemblée générale du SPP Global

| Recommandation CV 2019 : VIIIème Assemblée générale | Avancées |
|---|--|
| 1. SPP Global a progressivement renforcé le leadership politique du SPP en tant que voix politique mondiale la plus forte des petits producteurs organisés, en regardant au-delà de la concurrence commerciale sur les marchés. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à Biofach avec conférence de presse ▪ Participation au forum IFOAM-Communauté européenne à Biofach ▪ Participation à la commission du gouvernement mexicain pour la promotion de la production biologique. ▪ Organisation d'un forum sur le commerce équitable, les relations de pouvoir et les petits producteurs lors du congrès du CFTN sur le commerce équitable à Calgary, au Canada |
| 2. SPP Global doit élargir et renforcer les alliances avec les différents mouvements et instances, comme établi dans la VIIème Assemblée générale (paysan, indigène, afro, | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les relations avec la France du commerce équitable ont été renforcées. |



| Recommandation CV 2019 : Villème Assemblée générale | Avancées |
|---|--|
| biologique, écologique, commerce équitable, économie solidaire, coopérativisme, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des contacts limités ont été maintenus avec la FTAO ▪ Relations avec l'organisation du Forum académique international du commerce équitable. ▪ Participation à certaines réunions du Forum social mondial des villes pour l'économie transformatrice |
| 3. Un appel pressant est lancé aux représentants des organisations de petits producteurs pour qu'ils approfondissent leur compréhension de l'importance du SPP en tant que principal mouvement représentant la lutte des petits producteurs et pour qu'ils apportent en retour une aide et une participation fidèles et opportunes à tous les niveaux de prise de décision. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La conformité partielle, nécessite une continuité. |
| 4. Le leadership du SPP doit toujours être exercé par un positionnement actif, constructif et positif, exemplaire, sans attaques directes, sans provoquer ou répondre de manière conflictuelle aux provocations contre des personnes, des instances ou des organisations des différents mouvements apparentés qui ont des positions différentes de celles du SPP. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des alliances positives et fructueuses ont été recherchées avec le mouvement du commerce équitable. |
| 5. Il est important pour SPP Global de définir plus précisément sa position sur le commerce équitable afin d'éviter des différences d'interprétation de la position officielle. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le thème de la promotion du commerce équitable a été maintenu comme l'un des axes. ▪ Il manque une plus grande précision, peut-être des politiques différenciées par pays. |
| 6. Le renforcement des structures locales (ou régionales) du SPP est nécessaire. Il est nécessaire que ces structures soient consolidées sous le dénominateur commun de la structure générale de SPP Global et de ses instances, sous la direction de son Assemblée générale. En même temps, ces structures locales doivent avoir une forte participation des acteurs locaux, tels que les assemblées nationales des organisations de petits producteurs dans les pays de production. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des travaux approfondis ont été réalisés sur cette question, avec des résultats limités, en raison de contraintes financières. ▪ Dans le cas de l'Europe, le long processus de dialogue avec le SPP France a ralenti la mise en œuvre des actions dans les délais. ▪ Dans le cas de SPP France, la relation interinstitutionnelle est toujours en cours de renégociation, après le refus d'accepter la demande de SPP Global de disposer de 50% des droits de vote dans son assemblée. ▪ Actuellement, les perspectives financières et les limitations des visites physiques ont rendu nécessaire l'adaptation de la stratégie. |
| 7. SPP Global doit procéder à une analyse du fonctionnement de son système de certification en | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau de contrôle des organismes de certification est en cours d'augmentation. |



| Recommandation CV 2019 : Villème Assemblée générale | Avancées |
|---|---|
| termes de coûts afin de garantir l'accessibilité aux organisations de producteurs et aux petites entreprises. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'y a pas eu de plaintes importantes concernant les coûts de la certification. ▪ En cas de divergences dans les cotations, SPP Global a pu intervenir positivement. |
| 8. Définir l'adaptation du logo SPP en peu de temps, afin de garantir une différenciation claire avec le logo CLAC. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le processus d'enregistrement du nouveau logo a connu plusieurs revers, de sorte qu'un nouveau processus de définition doit être lancé. ▪ Le Conseil d'administration a opté pour l'utilisation prioritaire de la version monochrome dans la promotion institutionnelle du SPP, en combinaison avec le nom complet : « Symbole des Producteurs Paysans ». ▪ Il faudrait que je définisse si cette utilisation préférentielle est étendue à l'utilisation dans les emballages, à titre de mesure temporaire, pour éviter une dispersion dans le positionnement de la marque. |
| 9. Il serait opportun que le CV tienne une réunion virtuelle avec le président du CNP avant de tenir sa réunion d'évaluation annuelle, afin d'avoir une image complète du fonctionnement de SPP Global. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ A effectuer avant l'approbation du rapport annuel. ▪ Le rapport annuel du CNP a été examiné, ainsi que celui du CI (Comité d'Inconformités). |
| 10. Les recommandations pratiques suivantes sont faites pour améliorer le fonctionnement des différents organes de décision, qui, le cas échéant, devraient être prises en compte dans le mandat ou les règles de fonctionnement correspondantes de chaque organe : | |
| a. Fixer les dates des réunions chaque année et les convoquer numériquement pour toute l'année. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produit |
| b. Établir des critères plus stricts pour la modération des réunions afin de garantir le respect des ordres du jour, en définissant plus précisément les responsabilités et les pouvoirs de la personne chargée de la modération. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En attente |
| c. Il convient d'éviter autant que possible les réunions supplémentaires parce que l'ordre du jour n'a pas été couvert. Cela signifie qu'il faut limiter l'espace à l'ordre du jour aux questions d'information qui sont strictement pertinentes pour l'analyse et donner la priorité à la prise de décision stratégique. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une série de réunions complémentaires continuent à se tenir au sein du CD. ▪ Les règlements devront être renforcés pour éviter que cela ne se produise (voir point b ci-dessus) |
| d. Fixez une limite claire pour l'établissement du quorum et déterminez combien de temps les personnes peuvent encore entrer en réunion. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cependant, un nombre important de réunions de la CD se déroulent sans quorum, de sorte que les propositions d'accord doivent être soumises à l'approbation du Conseil plénier. |



| Recommandation CV 2019 : Villème Assemblée générale | Avancées |
|--|--|
| <p>e. Continuer à appliquer strictement les règles de procédure et les termes de référence en cas d'absences multiples. Les lettres d'avertissement en cas de non-conformité doivent être signées par le président de l'organisme en question.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu des appels à l'attention. ▪ Les lettres de notification doivent encore être délivrées. ▪ Certains membres du Conseil sont tombés en dessous de leur quota minimum de présence, cependant, la priorité a été donnée à la continuité et à l'accent mis sur la présence plutôt qu'à la diminution du nombre de membres. |
| <p>f. Définissez des dates de réunion spéciales en utilisant des systèmes numériques tels que Doodle, afin qu'aucun temps effectif ne soit perdu pendant la réunion.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En pratique, les plateformes de rencontre définissent les dates des nouvelles rencontres, en recherchant une plus grande coïncidence, surtout lorsqu'il s'agit de rencontres à des dates rapprochées. |
| <p>g. Mettre en place et/ou développer une plateforme de gestion des documents, des minutes, des règlements, des documents, tels que Google Drive ou Dropbox, pour les différents organes et l'équipe opérationnelle de SPP Global.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accomplie. Tous les documents des réunions du conseil d'administration et du conseil de surveillance sont disponibles sur Google Drive. |
| <p>h. Le transfert d'informations et d'expériences entre les présidents des organes directeurs de SPP Global doit être garanti dans le cadre du processus de transfert et de réception des fonctions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En attendant, à la fin de la période de gestion, en 2021. |
| <p>i. Les organisations qui effectuent un changement de représentation au sein d'un organe directeur ou d'un comité de SPP Global doivent être responsables du transfert approprié d'informations et d'expertise entre la personne sortante et la personne entrante.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cela a été fait au niveau des recommandations. ▪ Apparemment, il n'y a pas eu de problèmes pour cette raison au cours du dernier cycle. |

4 Analyse actuelle

1. Le positionnement du SPP en tant que réseau d'organisations de petits producteurs continue à être consolidé, conformément aux accords de la VIIIe Assemblée générale de 2018. Le leadership politique du SPP dans le mouvement du commerce équitable, y compris les entreprises et le grand public, s'est considérablement amélioré. Le SPP s'est positionné comme un commerce équitable plus authentique et plus pur.
2. Des progrès ont été réalisés en termes de crédibilité et d'acceptation comme l'un des principaux labels de commerce équitable sur les marchés européen et nord-américain. Même dans les pays producteurs du Sud, le SPP est considéré comme une alternative importante et prometteuse.
3. La croissance du marché au cours de l'année dernière a été très limitée. La fermeture de 2019 avec une croissance d'environ 7% en volume et une diminution du marché en valeur est préoccupante.
4. Des efforts importants ont été déployés pour promouvoir le SPP auprès de la présidence et de la direction exécutive, ce qui a permis de réaliser des progrès en matière de promotion politique et



commerciale. L'importance des progrès réalisés dans la construction de l'alliance stratégique avec le réseau d'entreprises français Biopartenaire est soulignée.

5. Le marché mondial du SPP est fortement concentré dans une seule entreprise. Bien que le nombre d'entreprises ait augmenté, la croissance n'a pas été suffisante pour assurer une plus grande diversification du marché et de ses risques.
6. Les récentes discussions internes sur l'application de nouveaux prix minimums sont le signe que les acteurs du marché, bien que sympathiques au SPP et à son positionnement politique, sont réticents à rejoindre le SPP en raison de ses prix minimums.
7. L'idée que vous ne pouvez atteindre le marché que pour de gros volumes à bas prix n'est ni correcte ni acceptable. Il s'agit d'une fausse contradiction entre le volume et le prix. L'expérience montre que les entreprises et les consommateurs sont prêts à payer un bon prix pour de bons produits. Afin de pouvoir vendre de plus gros volumes, il est important de mieux positionner SPP et ses produits, avec des produits de qualité à forte valeur ajoutée qui sont importants pour les consommateurs.
8. Le SPP n'est pas encore suffisamment reconnu par les consommateurs finaux pour pouvoir convaincre les marques de sa valeur ajoutée par rapport à d'autres initiatives similaires. Les limitations budgétaires de SPP Global créent un manque de capacités opérationnelles pour l'exécution en temps voulu des plans stratégiques de SPP Global.
9. Il a été constaté que les processus de dialogue entre SPP France et SPP Global concernant le fonctionnement de la stratégie SPP Europe et pour le renouvellement de la relation ont été un processus excessivement fatigant. La mise en œuvre des stratégies convenues lors de l'Assemblée générale de *SPP Global* doit pouvoir être réalisée de manière souple. Les négociations entre les parties ont retardé cette mise en œuvre de manière excessive, ce qui a eu un impact négatif sur le travail de promotion en France et en Europe.
10. Le système actuel du SPP est quelque peu bureaucratique dans ses processus de renouvellement. Ces processus finissent par durer trop longtemps. Les organismes de certification ne semblent pas appliquer les procédures de SPP Global en temps utile.
11. Les informations sur les ventes de produits sont encore limitées. Le système SPP ne recueille encore que peu d'informations sur le flux exact des produits SPP, en particulier lorsque des intermédiaires sont impliqués.
12. Malgré les contraintes budgétaires et les limites de la mise en œuvre des stratégies de promotion dans les différentes régions, des progrès considérables ont été réalisés dans l'investissement dans le développement de systèmes numériques de gestion et de promotion de l'information (ERP, CRM, documents en ligne, marché virtuel, etc.) qui permettront un travail nettement plus efficace et efficient à l'avenir.
13. La participation des acteurs du SPP aux processus décisionnels semble encore insuffisante. Non seulement au niveau des principaux organes de décision, mais aussi dans les processus de consultation. L'appropriation insuffisante de l'initiative par ses membres est signalée à la fois comme une cause et comme un effet. Le manque de participation et de communication interne génère une instabilité dans la prise de décision. Certains processus de révision des prix ont été critiqués par certains acteurs à des stades tardifs de la prise de décision, même après la publication des résultats.



5 Recommandations à la CD et à l'AG de SPP Global

1. Le suivi des recommandations formulées par le Comité de Surveillance dans son rapport d'évaluation pour la période 2018 - 2019 doit être poursuivi.
2. Le SPP doit tirer parti et approfondir son leadership croissant dans le mouvement du commerce équitable et, plus que jamais, vis-à-vis des consommateurs finaux, en tant que commerce équitable plus authentique, mené par les mêmes producteurs et plus attaché aux principes originaux du commerce équitable, avec plus de sérieux, de crédibilité et de qualité que les autres initiatives.
3. La priorité doit être donnée aux activités de promotion du SPP, non seulement auprès des acteurs du marché mais aussi des consommateurs des régions prioritaires, et ce de toute urgence. Le positionnement politique ne doit pas être négligé dans cette promotion, mais il doit être considéré comme un outil permettant de réaliser des ventes plus importantes.
4. Le fait que SPP Global n'entre pas dans le champ de la confrontation avec d'autres acteurs du mouvement du commerce équitable ne doit pas nuire à l'esprit énergique et novateur de SPP dans la défense des principes originaux du commerce équitable. Dans la promotion du SPP, il est extrêmement important de parvenir à une différenciation adéquate du SPP par rapport aux autres initiatives. Il est important que le consommateur comprenne que le SPP est un véritable commerce équitable, totalement différent du commerce équitable générique et économique qui est beaucoup plus connu. Entre autres choses, le consommateur doit comprendre que le SPP vise également à mettre sur le marché un produit non seulement issu de petits producteurs biologiques, mais aussi de haute qualité.
5. Il est jugé nécessaire que l'assemblée générale de SPP Global analyse la situation actuelle du marché et définisse une politique institutionnelle plus claire sur le processus à suivre pour prendre des décisions sur les prix minimums du SPP dans un contexte de marché où les prix sont bas par rapport aux coûts de production des petites organisations de producteurs, bien au-dessus des prix du marché. Nous considérons qu'il est important que les prix SPP permettent au producteur non seulement de ne pas développer son activité pour « survivre » mais aussi de la développer en tant qu'activité professionnelle lui permettant d'améliorer sa production (qualité et rendement), ses conditions de vie et d'investissement. C'est la seule façon de donner un avenir aux organisations de producteurs. Si nous devons tenir compte des réalités du marché, nous devons aussi avoir l'ambition et la force de changer ces réalités. La priorité du SPP doit être de préserver sa raison d'être face au processus de dévaluation du commerce équitable.
6. Des mécanismes doivent être recherchés pour accroître la présence du SPP dans les différentes régions productrices. Dans le cas où il n'est pas possible de couvrir via des réunions physiques, il est recommandé de profiter du nouvel essor de la communication numérique pour organiser une plus grande interaction et des activités de communication avec les membres, tant les producteurs que les acheteurs.
7. Il est recommandé que dans les dialogues avec SPP France, l'accent soit mis sur le fait que le SPP est un réseau international unique, sous le mandat de l'Assemblée générale et des autres organes de décision de SPP Global. La participation des acteurs locaux est la clé du succès de la promotion et du développement du SPP dans les régions. Un travail conjoint entre SPP Global et les acteurs régionaux doit être assuré pour garantir le respect des accords des organes décisionnels de SPP Global et la participation active des acteurs locaux pour un meilleur impact sur le marché et les mouvements nationaux concernés.



8. Compte tenu des contraintes budgétaires, il convient d'envisager de mettre davantage l'accent sur les activités et les partenariats axés sur la gestion de ressources complémentaires au revenu systémique. Il sera nécessaire d'investir dans la promotion et les capacités organisationnelles du SPP dans les différentes régions, pour lesquelles les ressources actuelles ne sont pas suffisantes.
9. Le système SPP doit faire une analyse des goulets d'étranglement dans les processus de certification actuels et mettre en œuvre des mesures fortes qui génèrent un processus de certification et de renouvellement plus agile. Dans le même temps, les améliorations apportées au système devraient se traduire par une plus grande transparence et une meilleure information sur les différents acteurs et canaux de la chaîne, afin de garantir la fiabilité et la crédibilité du système et de fournir de meilleures données pour l'analyse interne, ainsi que pour soutenir la promotion de la consommation de nos produits.
10. Il est recommandé d'améliorer les mécanismes de communication et de consultation internes, entre les différents acteurs du SPP, leurs représentants désignés auprès du SPP, les organes décisionnels et l'équipe opérationnelle de SPP Global, en cherchant à s'approprier davantage les processus décisionnels et en évitant les revers.
11. Il faut continuer à investir dans le développement et la mise en œuvre de systèmes numériques pour faciliter l'administration et la communication de l'information afin de rendre plus efficaces les processus, tant de certification que de promotion et de prise de décision.
12. Comme point central de ce rapport, le CD demande aux Associés de SPP Global de prendre les accords nécessaires lors de leur prochaine Assemblée Générale pour 1) réaffirmer la mission et la position différenciatrice du SPP ; 2) renforcer l'engagement de chacun de ses membres envers le SPP ; 3) défendre et promouvoir les droits et les principes des petits producteurs organisés, centrés sur la valeur réelle et intégrale de leur travail, tant sur le plan politique que par le système de règles et de prix du SPP ; 4) toujours respecter les principes de solidarité, d'unité et de prise de décision démocratique, à l'abri des jeux de pouvoir qui marquent habituellement le marché.

Le 26 mai 2019,

Florent Gout

Membre

Philip Gurdian

Membre